

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Est

Titre de la résolution

Situation de saleté constatée au point de tri de La Coudre (Vy-d'Etra)

Auteur-e-s de la résolution

Filippo Simone

Destinataire-s de la résolution

Conseil communal

Date et lieu

20.01.2026, Neuchâtel

Commentaires

Il est régulièrement constaté que des personnes non riveraines utilisent ce point de tri pour y déposer des volumes importants de déchets non conformes. Cela entraîne une accumulation rapide de détritiques qui — en raison d'un manque de surveillance et de nettoyages réguliers — crée un effet d'appel favorisant les comportements abusifs.

Cette situation impacte directement la zone verte environnante ainsi que la qualité de vie des riverain·e·s qui empruntent quotidiennement ce passage à pied, souvent accompagné·e·s d'enfants.

Que ces mauvaises utilisations soient dues à des usager·ère·s locaux·ales, à des personnes externes ou à des barrières linguistiques, elles peuvent être comprises individuellement, mais contribuent collectivement à la dégradation du site.

La voirie est informée de la situation, et je tiens à saluer les efforts entrepris, notamment l'installation

de conteneurs supplémentaires pour le carton ainsi que la présence occasionnelle d'un agent de sécurité il y a plusieurs mois. Toutefois, ces mesures restent coûteuses, temporaires et non durables, et ne permettent pas de résoudre le problème de la dépose sauvage de déchets.

C'est dans un esprit de collaboration avec les autorités que cette proposition est formulée, dans le but d'identifier des solutions plus durables et adaptées à ce lieu indispensable au bon fonctionnement du quartier.

Texte de la résolution

L'Assemblée du quartier Neuchâtel Est,

- constate la récurrence de dépôts abusifs, de saleté et de dégradations au point de tri de La Coudre (Vy-d'Etra) ;
- relève que ce site est fréquemment utilisé par des personnes non riveraines et pour des déchets non conformes ;
- observe les impacts négatifs sur la zone verte environnante et sur la qualité de vie des habitant·e·s ;
- prend acte des démarches déjà entreprises auprès de la voirie ainsi que des mesures ponctuelles mises en place ;
- reconnaît l'augmentation récente de la capacité des conteneurs, tout en constatant que cette mesure reste insuffisante ;

demande aux autorités communales compétentes :

1. d'analyser la situation du point de tri en tenant compte de son usage réel et des abus constatés ;
2. de mettre en place des mesures durables visant à limiter les dépôts non conformes et l'usage abusif (signalétique claire et multilingue, contrôles ciblés, adaptations du dispositif, etc.) ;
3. d'assurer un nettoyage plus régulier du site et de ses abords ;
4. d'étudier des alternatives à une surveillance humaine permanente, peu efficiente à long terme ;
5. de maintenir un dialogue avec les habitant·e·s et leurs représentant·e·s afin de co-construire des solutions adaptées.

L'Assemblée du quartier réaffirme sa volonté de collaborer avec la Ville de Neuchâtel pour préserver la propreté, l'environnement et la qualité de vie dans le quartier de La Coudre.

Annexe(s) éventuelle(s)

Images_dechets.pdf

Document PDF contenant des prises de vue du site.